



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 57 CSJ/11

REUNION du 13 Novembre 2022

Présents : MM. AZZOUN F. – DUPUY G. – FAVELIER R.

1 - JEUNES GARCONS

FESTIVAL U13 PITCH

Les inscriptions du Festival U13 PITCH sont ouvertes depuis le 20/10/2022.
Seulement deux équipes par club sont pré-engagées.

Les clubs ont **jusqu'au Mardi 15 Novembre** pour confirmer ou refuser l'engagement de votre ou vos équipes via footclubs.

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est **Mercredi 14 Décembre 2022**.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le **Jeudi 16 Décembre 2022**.

La Commission homologuera match perdu 0pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Jeudi 16/12/2022 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point

1-1 REPROGRAMMATION MATCHS REMIS

Suite à la qualification des équipes de CHEVIGNY ST SR et ENT FAUVERNEY au 4^{ième} tour de la Coupe GAMBARDELLA qui se déroule le 5 et 6 Novembre 2022, la commission remet les matchs ci-dessous :

- 25204112 U18 D2 – A AUXONNE - ENT FAUVERNEY remis au 10/12/2022
- 249110994 U18 D1 A MVF – CHEVIGNY ST SR remis au 18/12/2022.

Suite au premier tour du FESTIVAL U13 PITCH le 26/11/2022. La journée 8 en U13 D1 du 26/11/2022 est remis au 3/12/2022

Match 25137716 U15 D2 ENT FAUVERNEY – EN TILLES FC du 5/11/2022 remis au 26/11/2022

Match 25211039 U13 D2 – C ST JEAN DE LOSNE – ENT BRAZEY du 5/11/2022 remis au 10/12/2022

1.2 FORFAITS

Match 25211467 U13 D3 – B AUXONNE 2 – ECHENON 2 du 5/11/2022

Forfait déclaré de ECHENON

En conséquence, la Commission donne match perdu 0-3,-1 pt à ECHENON pour en porter le bénéfice à AUXONNE 2

Amende 50€ à ECHENON

Match 25137502 U18 D2 – A FCCL – CHEVIGNY ST SR 2 du 12/11/2022

Forfait déclaré de CHEVIGNY ST SR

En conséquence, la Commission donne match perdu 0-3,-1 pt à CHEVIGNY ST SR pour en porter le bénéfice à FCCL

Amende de 60€ à CHEVIGNY ST SR

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

24910122 U18 D1 - A MPL FC – BEAUNE AS 3 du 11/12/2022 se jouera le 10/12/2022 à 15h00

24911476 U18 D1 – A ST APOLLINAIRE – DAIX du 13/11/2022 se jouera à 10h00

25137422 U18 D2 - A TALANT CF – TILLES FC du 13/11/2022 se jouera le 11/12/2022 à 10h00

2 U15 – D1 USSE – FC DAIX du 10/12/2022 se jouera à 15H à Epoisses.

25204288 U18 D3 - A GENLIS 2 – DAIX 2 du 20/11/2022 se jouera le 19/11/2022 0 15h00

24912773 U15 D1- A DFCO 2 – DAIX du 19/11/2022 se jouera à 17h30

25217891 U15 D3 – B USCD FEM 3 – US SAVIGNY du 12/11/2022 se jouera à 16h

25210169 U15 D3 – A TILLES FC – MVF du 12/11/2022 se jouera le 10/12/2022 à 15h00

24913680 U13 D1 - A MARSANNAY – IS SELONGEY du 12/11/2022 se jouera à 13h30

24913679 U13 D1 – A FONTAINE LES DIJON – QUETIGNY du 12/11/2022 se jouera à 13h00

24913754 U13 D1- B LONGVIC – FAUVERNEY du 12/11/2022 se jouera à 16h

24914018 U13 D1 – B FAUVERNEY - BEAUNE du 19/11/2022 se jouera à 10h00

24913680 U13 D1 - A MARSANNAY – IS SELONGEY du 12/11/2022 se jouera 13h30
24914018 U13 D1 - B FAUVERNEY – BEAUNE du 19/11/2022 se jouera à 10h
25210433 U13 D2 – A FONTAINE LES DIJON – TALANT du 05/09/2022 se jouera le 9/11/2022 à 16h
25212697 U13 D2 - B CHEVIGNY ST SR 2 – VAL DE NORGE FC du 19/11/2022 se jouera à 10h
25210992 U13 D2 – C GEVREY 2 – VOUGEOT du 5/11/2022 se jouera le 23/11/2022 à 17h
25211572 U13 D3 – C MAGNY SUR TILLE – VOUGEOT 2 du 1/10/2022 se jouera le 10/12/2022 à 15h à VOUGEOT
25211580 U13 D3 C CHEVIGNY ST SR 3 – VOUGEOT 2 du 12/11/2022 se jouera à 10h00 Terrain Mollet de la Verne – Synthétique
25212839 U13 D3 – C CHEVIGNY ST SR 4 – ASPPT DIJON FEM 5 du 19/11/2022 se jouera à 10h00 Terrain Mollet de la Verne – Synthétique
25210081 U13 D3 – D EF VILLAGES – UFCO du 12/11/2022 se jouera le 10/12/2022 à 15h00
25212713 U13 D3 – E ST APOLLINAIRE – DAIX FEM 4 du 12/11/2022 se jouera à 15h00
25212705 U13 – D3 EF VILLAGES 2 – DAIX FEM. 4 se jouera le 26/11/2022 à 15h si EFV 2 ne s'engage pas en Coupe Pitch.

Match 25210169 U15 D3 ENT. TILLES/VNFC 2 – MVF 2. LA CSJ ne peut pas déplacer le match au 10/12/2022 car la demande est HORS DELAI.

Match 24913754 U13 D1 LONGVIC – FAUVERNEY. LA CSJ ne peut pas déplacer le match du 12/11/2022 à 16h car la demande est HORS DELAI.

1.4 PROGRAMMATION DE MATCHS

Match 25212759 U13 D2 – B VAL DE NORGE – CHENOVE du 15/10/2022 remis au 10/12/2022 sous conditions de l'envoi d'un arrêté municipal daté du 15/10/22 sous huitaine.

1.5 COURRIERS

- De MEURSAULT concernant la reprogrammation du match U18 D2 25137495 MEURSAULT – GENLIS 1 du 18/09/2022. Pris note.
- De MPL FC : Non-inscription au Festival U13 Pitch.
- De FC DAIX : Les rencontres U13 se joueront sur le stabilisé à partir de ce jour.
- De DENIS GUVEN ATAM (DUC) : Pris note.
- De MVF : Pris note.
- De VAL DE NORGE : Match U13 VAL DE NORGE – CHENOVE du 15/10/2022 est reporté au 10/12/2022. La CSJ inflige une amende de 20€ au club de VAL DE NORGE.
- De ST APOLLINAIRE : Pris note

II. CHAMPIONNATS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via footclub.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

25286804 U13 FEM USCD – BEAUNE du 26/11/2022 se jouera à 13h00

25286715 U13 FEM USCD – EF VILLAGES du 12/11/2022 se jouera à 13h

25286729 U13 FEM EF VILLAGES – LONGVIC du 5/11/2022 ; Plus de date de disponible, les clubs doivent se mettre d'accord sur une date.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €

- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

3.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH

RAPPEL

Les feuilles de matchs U18 à U13 G et FEM doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende sera appliquée.

Absence de transmission 50,00 €

Retard de transmission 30,00 €

09/10/2022

U18 D3 - Poule A Auxonnais C.S. 21 - A.S. Seurre P.B. 21, reçu le 8/11/2022- Amende de 30€ au club d'AUXONNE.

16/10/2022

U18 D3 - Poule A Auxonnais C.S. 1 – EF VILLAGES reçu le 8/11/2022- Amende

JOURNEES des 22 et 3 Octobre 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne
-

<u>22/10/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Auxonnais C.S. 1 - Longvic 2	Feuille de match manquante La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match
<u>22/10/2022</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Auxonnais C.S. 1 - U.S.C.D Fem 3	Feuille de match manquante La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match

JOURNEES des 05-06 Novembre 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

<u>05/11/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Fontaine D'Ouche As 2 - Ent.Usse St Remy 1
<u>05/11/2022</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Marsannay 2 - Gresilles F.C 1
<u>05/11/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Cheminots Dijon Us 2 - St Apollinair 2
<u>05/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule B Nolay 1 - Meursault Us 2
<u>05/11/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Fontaine D'Ouche As 2 - Cessey 1
<u>05/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule D U.F.C.O 1 - Dijon U.L.F.E. 2

<u>05/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Marsannay 1 - Cheminots Dijon Us 1
<u>05/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Chenove 1 - Dijon Universite Clu 1
<u>07/11/2022</u>	U18 D3 / Phase Automne / Poule A E.F Villages 21 - Villages Ent.F. 23

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.